



Association Française des avocats-conseils
auprès des collectivités territoriales

19^e Colloque national Châlons-en-Champagne (51)

Maison de la Région

Collectivités territoriales et révolution numérique

5 juillet 2018

Collectivités territoriales et révolution numérique

9H00 Accueil des participants

9H30 Ouverture des travaux

- Accueil par le Président de la Région Grand Est (ou son représentant)
- Accueil par Cyrille BARDON, Président de l'AFAC
- Introduction du thème par Pierre DEVARENNE, Directeur du Colloque

.....

Adaptation du droit aux nouvelles technologies

9H45 Des lois Informatique et libertés et CADA de 1978 à la Loi Lemaire
« Pour une république numérique »

- Principe de gratuité et primauté du droit de réutilisation des bases de données publiques sur le droit de propriété :
 - Principe de transparence
 - Données personnelles et respect de la vie privée
- Yvon GOUTAL**

10H15 L'exemple des marchés publics et des concessions

- La dématérialisation des marchés à compter du 1/10/2018 et nouvelles règles (gouvernance, simplification, interopérabilité, transparence, archivage)
 - Secret des affaires et limitation du principe
 - Absence de soumission des réseaux d'initiatives publiques aux règles de la commande publique, quelle limite à l'exclusion ?
- Didier SEBAN / Julien ILLOUZ**

11H00 De nouveaux champs, domaine public et police administrative

- Réalité augmentée et free floating : les nouveaux enjeux de la police administrative et du domaine public
 - Les enjeux de la vidéosurveillance sur le domaine public
- Denis JOUVE**
Olivier DIDRICHE

11H45 De nouvelles problématiques, réseaux sociaux, images numériques
Line TOUZEAU

12H15 La communication électronique

- L'apport du Code des relations entre le public et l'administration
 - La communication avec les juridictions (télé recours)
- Sandrine FIAT / Nathalie MANZANO**

13H00 Buffet

Les nouvelles technologies au service de nouvelles actions publiques des collectivités

14H15 Première table ronde sur les pratiques locales

Animée par Aurore OPYRCHAL

- Plateforme numérique de participation citoyenne au service de la démocratie locale, exemple de la ville de MULHOUSE
Michèle LUTZ ou son représentant
- La transition numérique d'un territoire par un acteur local : exemple du Syndicat Manche numérique
Morgan HERVE
- Le numérique, outil de modernisation et de réorganisation managériale des services des collectivités territoriales : exemple de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE.
Benoît APPARU ou son représentant
- Le déploiement de la fibre optique : quel enjeu pour le territoire ?
Franck LEROY

15H30 Deuxième table ronde : bilan et perspectives le regard croisé du Sénat et du Conseil d'Etat

Animée par David GASCHIGNARD

- Les conclusions du rapport d'information du Sénat fait au nom de la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation sur les nouvelles technologies au service de la modernisation des territoires
Loïc HERVE
- Les conclusions de l'étude annuelle 2017 du Conseil d'État adoptées par l'Assemblée générale du Conseil d'État le 13 juillet 2017 sur le thème « Puissance publique et plateformes numériques : accompagner « l'ubérisation »
Timothée PARIS

16H45 Rapport de Synthèse

Laurent FILLIEUX

17H00 Fin des travaux



En organisant son 19ème colloque national à CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE, l'AFAC renoue avec ses origines puisque c'est à l'initiative de son barreau local qu'elle a été créée pour offrir un lieu d'échanges et de formation aux avocats conseils des collectivités territoriales exerçant en Métropole et dans les Outre-Mer.

L'AFAC est aussi au coeur des problématiques actuelles et futures par le choix du thème « Collectivités territoriales et révolution numérique ».

Un double constat s'impose.

Le droit prend en compte, pour une fois avec une rapidité saisissante, cette révolution numérique : la loi LEMAIRE, l'application du Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles, la dématérialisation du secteur de la commande publique à compter du 1er octobre 2018...

Et les collectivités doivent en même temps s'adapter à ces changements normatifs, aborder de nouveaux champs d'intervention, s'approprier de nouveaux outils qui modifient le management interne et leurs relations avec le public, les usagers, les acteurs économiques... Les enjeux sont considérables.

C'est pourquoi nous vous invitons le 5 juillet prochain à CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE pour un partage d'expériences et d'expertises entre élus, fonctionnaires territoriaux, magistrats, universitaires et avocats.

À bientôt le plaisir de vous accueillir !

Cyrille BARDON
Président de l'AFAC

Pierre DEVARENNE
Directeur du colloque

Les intervenants

Benoist APPARU,

Maire de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE ou son représentant

Olivier DIDRICHE,

Responsable des affaires juridiques à la Communauté Urbaine du Grand REIMS, Maître de conférence associé à la Faculté de Droit et de Science Politique de REIMS

Sandrine FIAT,

Avocat à la Cour d'Appel de GRENOBLE (CDMF Avocats Affaires Publiques) - AFAC

Laurent FILLIEUX

Avocat au Barreau de LILLE (SELARL FILLIEUX FASSEU) - AFAC

Pierre DEVARENNE

Avocat au Barreau de CHALONS EN CHAMPAGNE (SELAS DEVARENNE ASSOCIES GRAND EST) - AFAC

Cyrille BARDON

Avocat à la Cour d'Appel de PARIS (Cabinet BARDON DE FAY ASSOCIES) - AFAC

David GASCHIGNARD,

Avocat aux Conseils (AFAC)

Yvon GOUTAL,

Avocat à la cour d'appel de PARIS

Loïc HERVE,

Sénateur de la Haute-Saône, membre de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

Morgan HERVE,

Directeur Général du syndicat Marche Numérique

Julien ILLOUZ,

Rapporteur à la deuxième Chambre du Tribunal Administratif de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

Denis JOUVE,

Maître de conférence à la Faculté de droit et de science politique de REIMS

Franck LEROY,

Président de l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalités de la Marne, Vice-Président du Conseil Régional Grand Est

Michèle LUTZ

Maire de MULHOUSE ou son représentant

Line TOUZEAU,

Maître de conférence à la Faculté de droit et de science politique de REIMS

Nathalie MANZANO,

Greffière au Tribunal Administratif de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

Aurore OPYRCHAL

Avocat au Barreau de CHALONS EN CHAMPAGNE (SELAS DEVARENNE ASSOCIES GRAND EST) - AFAC

Timothée PARIS,

Conseiller d'État, rapporteur général

Didier SEBAN,

Avocat à la Cour d'Appel de PARIS (SEBAN ET ASSOCIES) - AFAC

INFORMATIONS :

Horaires : Accueil : 9 h / Début du colloque : 9h30
Buffet servi entre 13h et 14h

Places limitées : inscription obligatoire (03 26 88 43 14), clôture des inscriptions le **20 juin 2018**

Adresse du colloque :

Maison de la Région – 5 rue Jericho 51000 Châlons-en-Champagne

19^e COLLOQUE DE L'ASSOCIATION DES AVOCATS CONSEILS DES COLLECTIVITÉS LOCALES (AFAC) Collectivités territoriales et révolution numérique

CONDITIONS GENERALES

HORAIRES :

Accueil : 9h/ Début du colloque : 9h30

PARTICIPATION AUX FRAIS :

Participation aux frais du colloque de l'AFAC – Collectivités territoriales et révolution numérique.
200€ TTC par personne, incluent l'invitation au cocktail déjeunatoire.

INSCRIPTION :

L'inscription au colloque se fait à l'aide du bulletin d'inscription ci-joint. Il convient de le retourner à **CHAMPAGNE CREATION 19 bis rue Ponsardin 51100 REIMS – Téléphone : 03 26 88 43 14**

E mail : afac.colloque2018@gmail.com

Le règlement s'effectue suivant un chèque libellé à l'ordre de l'AFAC, ou encore par virement. Un accusé de réception sera envoyé à chaque inscrit.

PLACES LIMITÉES : INSCRIPTION OBLIGATOIRE, CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE 20 JUIN 2018.

FORMATION :

Cette journée peut faire l'objet d'une attestation de formation. Pour les avocats, elle est évaluée à 7 heures de formation.

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM : PRENOM :

FONCTION :

COLLECTIVITE OU ORGANISME :

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL : TEL :

NUMERO CBNF POUR LES AVOCATS :

MODE DE PAIEMENT :

- CHÈQUE DE 200€ PAR PERSONNE À L'ORDRE DE L'AFAC.
- RÈGLEMENT PAR MANDAT ADMINISTRATIF. UN BON DE COMMANDE DOIT ÊTRE JOINT.
- JE SOUHAITE PARTICIPER AU DINER DANS LE RESTAURANT ÉTOILÉ JEROME FECK LE 4 JUILLET (joindre un deuxième chèque de 15€), sous réserve de compter parmi les 25 premiers inscrits)

La Champagne à l'honneur !

Notre 19^{ème} Colloque National est organisé à Châlons-en-Champagne situé dans l'ère géographique Champagne et à proximité de communes viticoles produisant le vin de champagne.

Nous offrons aux premiers inscrits au Colloque et dans la limite de 25 places disponibles un dîner au champagne au restaurant étoilé Jérôme FECK à Châlons-en-Champagne la veille du Colloque, soit le soir du mercredi 4 juillet.

Menu

- o Foie Gras Tartuffa
- o Filet de Lieu Jaune Rôti - Fenouil Confit Sauce champagne
- o Délice de Biscuits Roses - Crème brûlée - Sorbet Citron Marc de Champagne

Si vous êtes intéressé vous voudrez bien joindre à votre inscription un chèque de 15€ à titre de participation aux frais.

Ce chèque sera encaissé dans la limite des 25 premiers inscrits à ce dîner et une confirmation vous parviendra.

Les retardataires se verront restituer leur chèque d'inscription.

Cyrille BARDON
Président de l'AFAC

Pierre DEVARENNE
Directeur du Colloque

